

OFFRE de STAGE M2 ou de CESURE : Elaborer une stratégie globale de la gestion cynégétique sur le territoire du parc national des Calanques

Date limite de candidature : 20/03/2025

Condition d'accès :

- Stage de fin d'étude ou de césure en Master 2 (Géographie, Ecologie...) ou école d'ingénieur (Agronomie, Gestion environnementale)

Résidence administrative :

Marseille (Bouches-du-Rhône), au siège du Parc national des Calanques

Prise de poste :

- Durée du stage : 6/7 mois
- Date de prise de poste souhaitée : avril 2025

Rattachement au pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage »

Contexte et organisation

L'établissement public du Parc national des Calanques, sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, est un outil de protection de l'environnement d'excellence au niveau français sur un territoire reconnu au niveau international pour la qualité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels. Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le 10e parc national français et le premier Parc national périurbain d'Europe à la fois terrestre et marin. Situé sur le pourtour méditerranéen, reconnu comme hot spot mondial de biodiversité, le Parc national des Calanques est inclus au cœur d'une des grandes Métropoles urbaines européennes (Aix-Marseille Provence), ce qui le place dans une situation inédite, un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels et le développement des activités. Outre un rôle régalien sur les espaces de cœur terrestre et marin, l'établissement du Parc national des Calanques joue un rôle de coordination, d'animation, d'ensembliser dans la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire du Parc national (cœur et aire d'adhésion) en conformité avec sa charte et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le cœur du Parc national concentre les enjeux de protection des patrimoines naturels en particulier pour la partie terrestre au niveau du littoral, des falaises, éboulis et milieux ouverts qui abritent des habitats et espèces hautement patrimoniaux. Leur préservation nécessite la mise en œuvre intégrée des différentes politiques de gestion des espaces naturels concernant en particulier : la gestion du risque incendie de forêt, la gestion forestière, la gestion de la chasse (présente sur 49% du cœur de Parc national) et des activités cynégétiques, la gestion des activités agricoles (viticulture, apiculture, pastoralisme), ...

La chasse fait partie des activités autorisées par application du décret de création de 2012 sous plusieurs conditions. Cet acte réglementaire définit la liste d'espèces chassables autorisées et des pratiques de chasse autorisées (culture cynégétique, repeuplement...etc). Certaines de ces pratiques nécessitent une autorisation de la part de la direction du parc. Notamment, l'ensemble des demandes d'autorisation des aménagements passent par un processus d'instruction. De ce constat, il est apparu

nécessaire de simplifier l'ensemble de ces procédures en y adoptant une stratégie à l'échelle du territoire permettant de cibler les zones éligibles à porter ces aménagements au regard des différents enjeux présents. Ce document permettra de faciliter dans un premier temps le lien entre les propriétaires publics où les sociétés usent de leur terrain pour leur activité. Par ailleurs, elle facilitera les analyses futures de notre établissement sur la bonne conformité des demandes afin de répondre aux différents enjeux et de minimiser l'impact de ces aménagements sur les caractéristiques exceptionnelles présentes au sein de notre territoire.

En juillet 2023, le conseil d'administration du parc national des Calanques a délibéré la validation d'un plan d'action pluriannuelle sur 5 ans pour une chasse responsable sur le territoire du parc national des Calanques. Ce document est le fruit d'une longue phase de concertation. En complément de la réglementation annuelle et de l'application de la charte en cœur de parc national, ce plan cible plusieurs propositions d'amélioration dont l'amélioration de la gestion cynégétique figure comme l'un des axes à améliorer pendant cette période. Au sein de cet axe, il est ressorti important d'améliorer l'intégration et les techniques de réalisation des aménagements cynégétiques. Au sein du Parc, les aménagements présents sont divers :

- Garenne ;
- Abreuvoir ;
- Agrifaune ;
- Mirador.

L'une des actions de cet axe est de développer un document stratégique globale des aménagements cynégétiques. En 2022, un stagiaire a travaillé sur une synthèse du cadre réglementaire et des usages actuels (identification des infrastructures existantes).

En 2025, le(la) stagiaire sera en charge de finaliser ce diagnostic et de commencer l'élaboration du document stratégique.

Objectif du stage

L'objectif de ce stage est d'élaborer un document stratégique globale de la gestion cynégétique au niveau du territoire du cœur de Parc. Ce document devra prendre en compte l'ensemble des enjeux (écologiques, paysagers, risque naturels, sécuritaire...etc) du territoire. L'objectif visé est d'avoir un document, validé par l'ensemble des parties prenantes, planifiant la gestion cynégétique future et simplifiant les démarches administratives pour toute demande des sociétés par rapport à l'implantation de nouveaux aménagements cynégétiques. Le(la) stagiaire devra finaliser le diagnostic complet des enjeux liés à cette activité et des aménagements actuels et passés. Ensuite, il(elle) définira les objectifs de la stratégie, la planification de la gestion et des aménagements à l'ensemble du territoire, formalisera les cahiers des charges pour des aménagements répondant à des exigences vertueuses et environnementales. Enfin, si le temps le permet, le(la) candidat(e) sera force de proposition pour définir des protocoles de suivies et d'évaluation des aménagements après leur mise en place.

Missions

Ses futures missions se décomposeront de la manière suivante :

A. Analyse et diagnostic du territoire

- **Étude du cadre réglementaire** : Reprendre les lois et réglementations, notamment pour les aires protégées, Natura 2000, la chasse, l'aménagement du territoire (Plan de Massif, Plan d'Aménagement forestier...etc) et les conventions d'usages temporaires cynégétiques sur les propriétés publiques. Assurer et consolider une synthèse des contraintes réglementaires pour orienter les projets futurs des aménagements futurs.
- **Diagnostic écologique** : Bancarisation des données des espèces présentes (chassables et protégées), les habitats sensibles et les zones protégées, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt communautaire. Proposer un lien des aménagements pouvant satisfaire aux espèces chassables et protégées.
- **Cartographie des usages actuels** : Mettre à jour la cartographie ciblant les infrastructures cynégétiques existantes (miradors, zones d'agraine, etc.) et les pratiques cynégétiques pour synthétiser l'organisation actuelle du territoire. Consulter les sociétés pour connaître leurs attentes et objectifs de pratiques cynégétiques au sein de leur périmètre d'intervention de chasse.
- **Diagnostic paysager** : Évaluer l'intégration paysagère des infrastructures actuelles et les zonages sensibles aux regards de l'enjeu paysager.
- **Diagnostic des autres aménagements au sein du territoire** : Identifier la planification DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) afin de prioriser les aménagements dans les zones déjà prévus aux aménagements de lutte et de protection contre le risque incendie. Identifier les autres aménagements prévus sur le territoire (plan d'aménagement forestier)

B. Concertation avec les parties prenantes

- **Impliquer les acteurs locaux** : Réunir les chasseurs, propriétaires fonciers, gestionnaires de territoire, autorités environnementales (DDTM, ONCFS, Parcs naturels), associations de protection de la nature et les communautés locales pour définir des objectifs communs.
- **Présenter les résultats obtenus** : Réunir les chasseurs et propriétaires pour valider le contenu de ce document

C. Définition des objectifs stratégiques

- **Protection de la biodiversité** : Définir les impacts négatifs de l'activité sur les habitats sensibles et limiter la fragmentation des milieux naturels.
- **Intégration paysagère et sécurité** : Concevoir des infrastructures respectueuses de l'environnement, favorisant sécurité et accessibilité pour tous les usagers.

D. Planification et priorisation des aménagements

- **Évaluation des zones prioritaires** : Identifier les zones écologiquement sensibles, les milieux favorables aux espèces chassables pour prioriser et spatialiser les aménagements et les zones d'accès pour les véhicules. Classer les actions selon leur urgence et leur impact.
- **Sélection des infrastructures** : Sélectionner des aménagements qui répondent aux besoins cynégétiques tout en respectant l'environnement (miradors, zones d'agraine, abreuvoirs, garennes). Limiter le nombre d'infrastructures pour éviter la fragmentation du territoire.
- **Plan de maintenance** : Anticiper l'entretien des infrastructures et leur réversibilité pour préserver les milieux naturels et le paysage.

E. Formalisation d'un cahier des charges

- **Cahier des charges technique** : Proposer la rédaction des normes de construction, de maintenance et de réversibilité des aménagements en intégrant les spécifications techniques et environnementales.

F. Mise en œuvre et suivi opérationnel (factuelle)

- **Formation et information des acteurs** : Informer les acteurs locaux aux pratiques de gestion et aux nouvelles infrastructures figurant dans ce document.
- **Suivi écologique et cynégétique** : Proposer un protocole de suivi des populations animales et de l'impact des infrastructures sur la biodiversité, en définissant des indicateurs de performance.

Profil recherché

- **Expérience et goût pour le travail de terrain** ;
- **Expérience dans le domaine de la gestion de la chasse serait un atout** : Réglementation, connaissance des espèces, inventaires, régulation et des aménagements cynégétiques
- **Connaissances techniques** : Connaissances naturalistes générales, gestion cynégétique, biodiversité et aménagement du territoire.
- **Attrait pour les suivies faunistiques et naturalistes**
- **Maîtrise des logiciels géographiques** : Savoir utiliser les logiciels de systèmes d'informations géographiques (SIG), en particulier QGIS
- **Connaissance des réglementations et politiques environnementales** : Gouvernance d'un parc national, Natura 2000, politique DFCI, et les règles de chasse.
- **Capacité d'analyse et de diagnostic** : Aptitude à évaluer des enjeux complexes et à en tirer des recommandations concrètes pour de l'aménagement du territoire.
- **Sens de l'organisation et de la planification** : Maîtrise des outils de gestion de projets et capacité à hiérarchiser les priorités d'aménagement.
- **Qualités rédactionnelles et de communication, Esprit de synthèse** : Capacité à rédiger des documents techniques et à communiquer efficacement avec différents publics. Capacité d'écoute et bon relationnel. Savoir synthétiser des informations et banqueriser des données scientifiques.
- **Rigueur et autonomie de travail**

MODALITES DE RECRUTEMENT

*Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité. Les dossiers de candidature seront adressés par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : **recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail « Stage : Elaborer une stratégie globale de la gestion cynégétique sur le territoire du parc national des Calanques ».***

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Thomas CEDAT, chargé de mission de la gestion de la chasse et des espaces naturels, forestiers et agricoles : « thomas.cedat@calanques-parcnational.fr ». Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.